

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de MARETZ, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique LESNE SETIAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 15 : LESNE SETIAUX Monique, LESNE PLANCOT Christelle, FOSSE Jérôme, OLIVIER Gwendoline, BLAVOET Frédéric, GANDOLFI Rodrigue, LEFEBVRE TAINÉ Edwige, SEURY Ludovic, DELANSAY CADET Alexandra, LEGRAND Thomas, CHENEST Christophe, LEDIEU Alexandra, KOPCZYNSKI LASSELIN Emilie, GERVAIS Marie-Eve, DESMULLIER Axel

- 1 – Installation du conseil municipal
- 2 - Election du Maire
- 3 – Détermination du nombre d'adjoints
- 4 – Election des adjoints au Maire
- 5- Lecture et la remise d'une copie de la charte de l'élu local

1. Installation du conseil municipal

La séance est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal jusqu'à l'élection du maire, aussi, c'est Mme GERVAIS qui prend la présidence.

Elle fait l'appel nominal des conseillers municipaux, procède à la vérification des conditions de quorum afin de poursuivre la séance et déclare l'installation des conseillers municipaux.

Mme GERVAIS propose que Christelle LESNE soit la secrétaire de séance.

2. Election du Maire

Mme GERVAIS demande qui est candidat pour être maire. Deux candidats se font connaître :

LESNE SETIAUX Monique et DESMULLIER Axel

Pour la signature du PV, il est nécessaire de désigner :

deux assesseurs : F. BLAVOET et A. DESMULLIER

1 secrétaire: J. FOSSE

Chaque conseiller municipal est invité à voter à bulletin secret.

Résultat des votes :

LESNE SETIAUX Monique : 13 voix

DESMULLIER Axel : 2 voix

LESNE SETIAUX Monique est élue Maire et est immédiatement installée et prend la présidence de la séance.

Mme GERVAIS souhaite faire un discours.

↳ Mme le Maire lui indique que ce n'est pas à l'ordre du jour mais accepte.

Mme le Maire demande à Mme GERVAIS d'arrêter sa lecture. Les propos n'ont d'autre but que de dénigrer Mme le Maire nouvellement réélue et sont hors sujet.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire, **sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal** du conseil municipal et précise le nombre maximum d'adjoints dont peut disposer la commune, sachant qu'elle doit disposer au minimum d'un adjoint conformément à l'article L2122-1 du CGCT.

Le maire informe l'assemblée que le nombre d'adjoint peut être fixé à 4 maximum.

Madame le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4.

4. Election des adjoints au Maire

Mme le Maire demande s'il y a des listes de noms.

Mme LESNE PLANCOT propose une liste composée de :

LESNE PLANCOT Christelle

FOSSE Jérôme

OLIVIER Gwendoline

BLAVOET Frédéric

Un vote à bulletin secret est organisé.

Résultat du vote : la liste est élue avec 12 votes exprimés

1 bulletin nul

2 bulletins blancs

Mme GERVAIS demande leurs attributions.

Mme le Maire lui indique que cela sera dit lors du prochain conseil.

A l'issue des résultats, Mme le Maire remet les écharpes aux adjoints.

5- Lecture et la remise d'une copie de la charte de l'élu local

Le Maire remet un exemplaire de la charte à chaque membre et en fait la lecture.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 15h45.

Le présent procès-verbal est établi, modifié et publié à Marez, le **21/4/26**

Le Maire,

Monique LESNE SETIAUX



la secrétaire de séance,

Christelle LESNE

